

## VITIS MULTI THEMATIC STRUCTURED PRODUCTS

<b>UNITE DE COMPTE :</b>	Fonds interne collectif (FIC) Sous-jacent aux contrats commercialisés par Vitis Life S.A.
Horizon de placement conseillé :	5 ans
Classe de risque exprimée en SRI :	3

### C'EST QUOI UN FIC ?

Un fonds interne collectif (FIC) est un fonds émis par la compagnie d'assurance qui ne comporte pas de garantie de rendement ou de capital. Les parts du FIC ne peuvent être achetées qu'à travers la souscription d'un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation de la compagnie VITIS LIFE.

### QUELLES SONT LES PARTICULARITÉS DE CE FIC ?

Les actifs du FIC sont investis jusqu'à maximum 90% au sein de plusieurs produits structurés à durée déterminée. Le solde des actifs du FIC est investi en liquidités ou en parts/unités de fonds de placement externes (OPCVM) de type monétaire. Lorsqu'un produit structuré arrive à son terme, le montant libéré est réinvesti dans un nouveau produit structuré ou en liquidités ou en parts/unités de fonds de placement externes (OPCVM) de type monétaire.

Chaque produit structuré a ses propres caractéristiques déterminées par l'émetteur de celui-ci lors de l'émission du produit structuré en fonction des conditions de marché au moment du lancement du produit structuré :

- **Sa durée** : chaque produit structuré a sa propre échéance
- **Sa composition** : chaque produit structuré est composé d'un panier d'actions correspondant à une thématique propre (énergie verte, santé, digital, ESG, luxe, consommation, ...)
- Chaque produit structuré comporte une protection partielle ou totale à son terme (à l'échéance du produit structuré ou en cas de remboursement par anticipation de l'émetteur)
- **Une performance plafonnée** : la hauteur du plafond de la performance de chaque produit structuré est entre autre fonction du niveau de protection du produit structuré à son terme
- **Le versement de coupons** : le produit structuré peut éventuellement verser des coupons au profit du FIC.

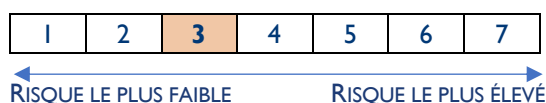
Les actifs du FIC sont gérés discrétionnairement par la banque « Intesa Sanpaolo Wealth Management » ayant son siège social à 28, boulevard de Kockelscheuer L-1821 Luxembourg.

### OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Les objectifs financiers recherchés par le FIC tendent vers :

- une protection totale ou partielle des actifs du FIC qui sont ou seront investis au sein de produits structurés composant le FIC : chaque produit structuré bénéficiera à son terme (à l'échéance du produit structuré ou en cas de remboursement par anticipation de l'émetteur) d'une protection partielle ou totale.
- la possibilité de bénéficier partiellement de la hausse des marchés actions : la performance de chaque produit structuré qui compose ou composera le FIC évoluera à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de son panier d'actions sous-jacent. La performance de chaque produit structuré sera en outre plafonnée en contrepartie de la protection partielle ou totale qu'offre le produit structuré à son terme.
- la génération de revenus : selon les caractéristiques des produits structurés, ceux-ci pourraient éventuellement verser des coupons au sein du FIC.

### INDICATEUR DE RISQUE DU FIC



L'indicateur de risque vous permet d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. L'indicateur de risque peut évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

## LES PRINCIPAUX AVANTAGES DU FIC

Possibilité d'investir au sein d'un FIC composé de plusieurs produits structurés bénéficiant à leur terme d'une protection partielle ou totale.

Possibilité de bénéficier partiellement de la hausse des marchés actions : les paniers d'actions auxquels sont ou seront adossés les produits structurés sont ou seront composés d'actions de sociétés multinationales leader dans leur domaine d'activité.

Chaque panier d'actions sera sélectionné par le gestionnaire financier pour sa thématique et sa diversité (luxe, santé, consommation, digital, énergie verte, ESG, ...). En cas de hausse importante des actions composant ce panier, l'émetteur pourrait racheter de manière anticipée le produit structuré faisant bénéficier au FIC de la performance maximale du produit structuré.

Indépendamment de la durée d'investissement recommandée de 5 ans, le preneur dispose de la possibilité de demander à tout moment le rachat des parts/unités du FIC investis au sein de son contrat.

## LES PRINCIPAUX RISQUES DU FIC

Bien que chaque produit structuré bénéficie d'une protection partielle ou totale à son terme, l'investissement au sein du FIC dans des parts/unités d'un produit structuré de même que dans des parts/unités de fonds de placement externes (OPCVM) de type monétaire présentent un risque de perte partielle ou totale des actifs du fonds interne collectif qui y sont investis. Le FIC ne bénéficie en conséquence d'aucune protection, ni de garantie, de sorte qu'il est possible que les montants investis au sein de celui-ci ne soient pas intégralement restitués au preneur.

La performance de chaque produit structuré qui compose ou composera le FIC évoluera à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution du panier d'actions auquel il est adossé. Sa performance sera en outre plafonnée en contrepartie de la protection partielle ou totale qu'offre le produit structuré à son terme. La performance de chaque produit structuré qui compose ou composera le FIC sera également fonction de la solvabilité de son Emetteur et de son Garant. Si l'Emetteur et/ou le Garant d'un produit structuré devait faire défaut ou faillite, la perte du montant investi au sein de celui-ci pourrait être totale.

En cas de sortie anticipée de tout ou partie des montants investis au sein du FIC notamment en vue de payer les prestations d'assurance (rachat, décès de l'assuré) au preneur ou aux bénéficiaires du contrat d'assurance, le montant désinvesti d'un ou des produits structurés au sein du FIC sera fonction de la valorisation de ce ou ces derniers sur les marchés financiers secondaires. Compte tenu des caractéristiques des marchés financiers secondaires, la valorisation des produits structurés pourrait être inférieure à la dernière valorisation connue du produit structuré.

La performance des parts/unités de fonds de placement externes (OPCVM) de type monétaire qui composent ou composeront le FIC évoluera à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers et notamment de la courbe des taux d'intérêt.

Avant tout investissement dans le FIC, l'investisseur est invité à lire le prospectus contenant des informations essentielles sur le produit, notamment les facteurs de risques.

## LA MECANIQUE DU FONDS

- Entrée en vigueur du FIC sous réserve d'un minimum d'investissement  
1<sup>ère</sup> VNI du fonds 15 décembre 2023

## COMMENT SOUSCRIRE

- Via le portail MY VITIS LIFE
- Via les documents de versements complémentaires
- Via les documents d'arbitrages

## RÉSUMÉ DES FRAIS DU FONDS

Frais de gestion « All In » :	0,35% HTVA par an (comprend : droits de garde - commission de gestion financière - frais de transaction)
Frais de distribution :	0,40% HTVA par an
Frais d'administration du FIC :	0,10% HTVA par an
Frais de sortie du FIC :	2,00% HTVA 1 <sup>ère</sup> année 1,50% HTVA 2 <sup>ème</sup> année 1,00% HTVA 3 <sup>ème</sup> année 0,50% HTVA 4 <sup>ème</sup> année 0,00% HTVA à partir de la 5 <sup>ème</sup> année
Frais afférent au calcul de la VNI et à l'administration du fonds :	3.000 EUR HTVA par an